MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 25 NOVEMBRE 2021 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2021-11-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 07
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick

Secrétaire de séance : SOMBRIN Fabrice

ASSAINISSEMENT – CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat VEOLIA EAU arrivera à échéance le 31 décembre 2021. L'échéance du contrat amène la commune à s'interroger sur le futur mode de gestion du service de l'assainissement et pour ce faire à sollicité le bureau d'études Intégrale environnement afin de réaliser une mission d'assistance au maître d'ouvrage relatif au choix du mode de gestion du service public d'assainissement.

Cette mission est composée de la façon suivante :

- Tranche ferme : Assistance au choix du mode de gestion
- Tranche optionnelle : assistance à la dévolution d'un nouveau marché de concession

Après l'analyse détaillée des différents systèmes de gestion proposés, la solution de la délégation du service à un prestataire privé parait aujourd'hui adaptée.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'organiser une consultation en suivant le cadre légal imposé par le code de la commande publique qui permet une mise en concurrence en toute transparence de ces entreprises.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

A la fin de cette consultation le Conseil Municipal aura tous les éléments pour confirmer son choix de gestion déléguée et retenir l'entreprise délégataire.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à organiser une consultation en suivant le cadre légal imposé par le code de la commande publique permettant une mise en concurrence en toute transparence des entreprises.

Fait et délibéré le 25 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Le Maire :
MAZURIER JC

Signature numérique de
Le Maire : MAZURIER JC
Date : 2021.11.30
21:17:49 +01'00'

Publication le : ... 02 DEC. 2021 .....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.05

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 25 NOVEMBRE 2021 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2021-11-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 07
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick

Secrétaire de séance : SOMBRIN Fabrice

ANNULATION ET RETRAIT DE LA DELIBERATION 2021-11-02 DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation et du retrait de la délibération 2021-11-02 de l'ordre du jour, qui a déjà été voté le 26 août 2021 – DEL 2021-08-06.

Fait et délibéré le 25 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Le Maire :
MAZURIER JC

Signature numérique de Le Maire : MAZURIER JC
Date : 2021.11.30 21:19:33 +01'00'

Publication le : 02 DEC. 2021

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01 34 69 80 68 – Fax 01 34 08 72 05

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 25 NOVEMBRE 2021 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2021-11-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 07
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick

Secrétaire de séance : SOMBRIN Fabrice

ADMINISTRATION GENERALE – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES «DEMATERIALISATION DES PROCEDURES» AVEC LE CIG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'adhérer au groupement de commandes dématérialisation des procédures avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France pour permettre aux collectivités qui le souhaitent d'accéder à des plateformes de dématérialisation des procédures en matière de commande publique, de transfert des actes administratifs et comptables aux autorités compétentes.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commande dématérialisé avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

Fait et délibéré le 25 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Le Maire :
MAZURIER JC
Signature numérique de Le Maire : MAZURIER JC
Date : 2021.11.30 21:21:08 +01'00'

Publication le : ...02 DEC 2021.....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01 34 69 80 68 – Fax 01 34 08 72 03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 25 NOVEMBRE 2021 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2021-11-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 07
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick

Secrétaire de séance : SOMBRIN Fabrice

QUOTIDIENNETE – PROCEDURE DE REMISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la remise en concurrence du contrat d'entretien de l'éclairage public.

Vu le tableau de procédure adaptée,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

De valider la procédure de remise en concurrence du contrat d'entretien de l'éclairage public.

Fait et délibéré le 25 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Le Maire :
MAZURIER JC
Signature numérique de Le Maire : MAZURIER JC
Date : 2021.11.30 21:33:20 +01'00'

Publication le : 02 DEC. 2021

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01 34 69 80 68 – Fax 01 34 08 72 03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 25 NOVEMBRE 2021 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2021-11-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 07
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick

Secrétaire de séance : SOMBRIN Fabrice

NUMERIQUE – CONTRAT D'ASSISTANCE INFORMATIQUE DE LA MAIRIE DE MAFFLIERS AUPRES DE RESOPRINT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition commerciale de Resoprint pour un contrat d'assistance Switch & Postes pour un engagement de 60 mois. Le coût mensuel est de 435,00 euros HT.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le Maire à valider la proposition commerciale de Resoprint pour un engagement de 60 mois d'un coût mensuel de 435,00 euros HT.

Fait et délibéré le 25 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Le Maire :
MAZURIER JC

Signature numérique de Le Maire : MAZURIER JC
Date : 2021.11.30 21:35:54 +01'00'

Publication le : ....02.DEC.2021....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 25 NOVEMBRE 2021 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2021-11-06

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 07
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick

Secrétaire de séance : SOMBRIN Fabrice

FINANCE – DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE «MANOIR NOTRE DAME»

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision de modificatif n°1 du budget annexe "Manoir Notre Dame" nécessitant de réduire de 600 euros le montant prévu dans le chapitre 022 "Dépenses imprévues" et créditer de 600 euros au chapitre 66 "Charges financières" afin d'équilibrer le Budget de fonctionnement "Manoir Notre Dame".

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications des opérations décrites ci-dessus.

Le Conseil Municipal délibère et vote : 15 voix pour et 4 abstentions (LUCHIER Lisa, VANEECKELOT Martine MARLHENS Jean-Henri, BIDEAULT Michaël).

Fait et délibéré le 25 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Le Maire :
MAZURIER JC
Signature numérique de Le Maire : MAZURIER JC
Date : 2021.11.30 21:37:37 +01'00'

Publication le : 02 DEC. 2021

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01 34 69 80 68 – Fax 01.34.08.72.05

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 25 NOVEMBRE 2021 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2021-11-07

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 12
Pouvoirs : 07
Votants : 19

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Maffliers.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	MAZURIER Magali	PRACHE Sylvaine
THAMS Aurélie	VANEECKELOOT Martine	LEROUX Michel
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Jean-Christophe	MERLIN Pierrick
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VITEL Vincent

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
JOURNO Nadia	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice
LUCHIER Lisa	qui donne pouvoir à	MARLHENS Jean-Henri
PROVIN Lydia	qui donne pouvoir à	PRACHE Sylvaine
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	MERLIN Pierrick

Secrétaire de séance : SOMBRIN Fabrice

PETITE ENFANCE – CREATION D'UNE SALLE COMMUNALE « PETITE ENFANCE» A DESTINATION DES STRUCTURE RAM ET HGI

Vu, le Code de la Santé Publique,
Vu l'Article 2324-1 concernant la création, l'extension ou la transformation des établissements d'accueil du jeune enfant de moins de 6 ans,
Vu l'Article R2324-08, relatif aux locaux et leur aménagement à destination de la petite enfance, Considérant que la salle d'accueil destinée aux jeunes enfants, nouvellement construite par la commune, a reçu un avis favorable de la Direction de l'Enfance du Service PMI du Département, pour l'accueil Petite Enfance,

DECIDE

De confirmer la création de cette nouvelle salle et d'en confier l'usage aux services « petite enfance » de la commune et de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sylvaine PRACHE qui informe le Conseil Municipal que le programme de travaux concernant les salles au rez-de-chaussée du bâtiment 2 est terminé, et qu'il est donc possible d'en octroyer l'usage aux structures et associations auxquelles elles étaient destinées.

Pour des raisons de conformité aux normes relatives à l'accueil du jeune enfant, telles que définies par les textes régissant le fonctionnement des locaux et dans le cadre de l'agrément obligatoire des services de PMI du Département, il était urgent de créer une salle répondant à ces normes, à destination du Relais Assistantes

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03

Maternelles de l'intercommunalité Carnelle-Pays-de-France, ainsi que de la Halte-Garderie Itinérante « La Ronde de Carnelle ». Jusqu'à ce jour, ces structures étaient accueillies dans les salles de la Maison de Village, qui ne répondent plus aux normes sanitaires en vigueur pour les tout jeunes enfants (de 0 à 3 ans).

Un dossier de présentation des locaux a été établi, avec photos, et a reçu un avis favorable de la part des Services d'Accueil du Jeune Enfant du Conseil Général.

Concernant les équipements intérieurs, mobilier, électroménager, et rangements divers destinés aux enfants, une subvention de 7.500,00 €uros sera allouée à la commune de Maffliers, par la MSA IDF (Mutualité Sociale Agricole).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour approuver la création de cette salle et sa destination aux services Petite Enfance de la commune et de l'intercommunalité et à autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention de 7.500,00 €uros de la MSA afférente aux équipements pour l'utilisation de la salle.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

D'approuver la création de la salle « petite enfance » à destination des structures RAM et HGI.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention de 7500,00 €uros de la MSA afférente aux équipements pour l'utilisation de la salle.

Fait et délibéré le 25 novembre 2021
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Le Maire :
MAZURIER JC

Signature numérique de
Le Maire : MAZURIER JC
Date : 2021.11.30
21:39:21 +01'00'

Publication le : 02 DEC. 2021

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Fax 01.34.08.72.03